

COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
8 avril 2021 18 H 30

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- REWUCKI Catherine – procuration donnée à MAZAUDIER Jean-Claude
- FILIPIAK Michèle- procuration donnée à SARTEL Jean-Michel
- VILLANUEVA Christelle – absente excusée

PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 02/04/2021

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER. (Séance à huis clos en raison du COVID 19)

Le Compte-rendu du 25 février 2021 approuvé par 18 voix

La séance du Conseil s'est déroulée à huis clos approuvée par 18 voix.

---oooOOOooo---

La question N°7 (DIA – espace naturels sensibles section Z N°131-132) est reportée au prochain Conseil

1°) Droit de préemption urbain : DIA – section AE N°94-95 :

D'une superficie de 85 ET 140 m² - Rue L Michel

Vendeur : MAZOUARI Mohamed
Acheteur : Melle BOYER Fanny

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

2°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N° 123 – 124 – 125 et 149 :

D'une superficie de 49 – 51 – 140 et 49 m² - L'Esparcier et Place du Temple

Vendeur : GUIRAUD Annie
Acheteur : KHAMMAR Razik

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

3°) Droit de préemption urbain : DIA – section AH N°313 :

D'une superficie de 469 m² - 125 rue du Claux

Vendeur : Mme ZAMBITO
Acheteur : M et Mm NOINAIN

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

4°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°22-23-24 :

D'une superficie de 1950-699 ET 29 m² - Rue du Ddt A Mézergues

Vendeur : SAS PROMETHEUS
Acheteur : M FROIDEFOND et Mme CLOITRE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

5°) Droit de préemption urbain : DIA – section AN N°551 :

D'une superficie de 477 m² - le Pont d'arnassan

Vendeur : GGL
Acheteur : Mme THEVENOT

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

6°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°22-23-24 :

D'une superficie de 1950-699 et 29 m² - Rue Cdt A Mézergues

Vendeur : SAS PROMETHEUS
Acheteur : M et Mme BOUCHER

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

7°) Droit de préemption urbain : DIA – section AC N°401 :

D'une superficie de 1160 m² - Rue de la Voie Ferrée

Vendeur : M MATON Pascal
Acheteur : M SCIOU Sylvain

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 17 ; Abstentions : 0
Vanessa GONZALVO ne prend pas part au vote.

8°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°201p :

D'une superficie de 937 m² - 523 av. R Pasquier

Vendeur : LARNAC Alain
Acheteur : BUREL Estelle

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

9°) Droit de préemption urbain : DIA – section AN N°449 et 448 :

D'une superficie de 969 et 39 m² - Rue Carrière Vieille

Vendeur : SCI MONTEE DE SILHOL (Mme PARIS)
Acheteur : STE MJM

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

10°) Droit de préemption urbain : DIA – section AN N°570 et 587 (pour moitié) :

D'une superficie de 463 et 124 m² - Le Pont d'Amassan

Vendeur : GGL

Acheteur : M et Mme OULHENDI

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

11°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°22-23-24 :

D'une superficie de 1950-699-29 m² - Rue du Cdt A Mézergues

Vendeur : SARL A C H

Acheteur : M CRUSEUS et Mme COMMUNAL

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

12°) Droit de préemption urbain : DIA – section AD N°12 et 124 (lot 1 et 3)

D'une superficie de 135 et 49 m² - Le village et Av. de la République

Vendeur : MARTIN Thierry

Acheteur : MARTIN David

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

13°) AGENCE D'URBANISME – convention 2021 :

La commune est membre de l'Agence d'Urbanisme NIMES/ALES depuis 2009.
Le conseil d'Administration a validé le programme 2021 et fixé les participations.
La participation de la commune est de 300.00 €.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

14°) Accord de principe pour la mise en vente des parcelles communales cadastrées AN N°654 et 655 :

Les surface bornées pour ces parcelles sont respectivement de :

- 742 m² pour la section AN N°654
- 629 M² pour la section AN N°655

Le service du domaine propose une valeur vénale de 205 650.00 € pour ces 2 parcelles assorties d'une marge de 10%.

Il est proposé de fixer le prix à 165 € / m²

Soit :

- Parcelle AN N°654 : 742 x 165 = 122 430.00 €
- Parcelle AN 655 : 629 X 165 = 103 785.00 €

Pour un total de 226 215.00 €

L'autorisation est donné à Monsieur Mair ou à son Adjoint délégué de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3

15°) PLU – transfert de la compétence PLUS aux communautés de communes de d'agglomérations :

Le conseil refuse le transfert automatique de la compétence PLU à Nîmes Métropole

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions :

16°) Création du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe :

Le conseil décide la création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2021 pour le Service Technique en remplacement d'un poste d'Agent de Maîtrise.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 00 ; Abstentions : 0

17°) vote des taux des taxes 2021 (abroge et remplace la délibération du 25/02/2021) :

La présente délibération abroge et remplace celle prise en date du 25 février 2021, pour cause de modification du dispositif de vote des taux à compter de 2021 suite à la réforme de la Taxe d'habitation.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2021.

Suite à la réforme de la Taxe d'habitation, la procédure a changé, il n'y a plus lieu de voter le taux de la Taxe d'habitation. Le Taux de la Taxe sur le foncier non bâti ne change pas, mais celui du foncier bâti est augmenté du taux du foncier bâti du Département qui disparaît au profit des communes (donc aucune augmentation globale des taux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux des 2 taxes foncières pour 2021, comme suit :

Taxe Foncier Bâti	43,19 %
Taxe Foncier Non Bâti	53,18 %

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

18°) Autorisation donnée au maire à signer la convention de financement et de transfert de gestion pour les travaux de la RD 18 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a obtenu la somme de 200 000 € du Département du Gard, dans le cadre du Contrat Territorial 2021, pour les travaux d'aménagement de la RD 18.

Une convention doit être passée avec le Département, pour entériner cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la convention de financement et de transfert de gestion avec le Département pour les travaux d'Aménagement de la RD 18 ET autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Christelle VILLANUEVA arrive en cours de séance à 18h56. Elle est donc présente pour la question N°18

Résultat du vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

19°) Autorisation donnée au maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour les travaux de la RD 18:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 18, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Département, propriétaire de la route concernée par les travaux. Cette convention autorise la commune à effectuer les travaux, et en fixe les modalités d'exécution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Département ET autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Résultat du vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

20°) Subvention exceptionnelle à l'association de Chasse :

Monsieur le Maire informe que l'Association de chasse La Diane Saint Chaptoise a sollicité la Mairie pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

En effet, depuis plusieurs années, les dégâts causés par les sangliers sont taxés par la fédération départementale de chasse. Les dégâts constatés étant de plus en plus importants chaque année, la taxe est d'autant plus élevée et l'Association a du mal à y faire face, compte tenu également de la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation des battues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'Association.

Résultat du vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

21°) Subvention exceptionnelle à l'association « Les Ch'tites Roses du Sud » :

Monsieur le Maire présente le projet de deux habitantes de la Commune qui souhaitent participer au « Trophée Roses des Sables », rallye à but humanitaire et 100 % féminin, qui se déroulera du 12 au 24 octobre 2021. Elles ont ainsi créé l'Association « Les Ch'tites Roses du Sud » dans le but de récolter des fonds, afin de pouvoir participer à cette édition et ont sollicité la mairie pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de soutenir financièrement l'Association « Les Ch'tites Roses du Sud » par le versement d'une subvention de 300 €.

Résultat du vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

22°) DUCHE D'UZES : demande de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a versé l'année dernière 150 € à ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'accorder pour l'année 2021 une subvention de 150 € (CENT CINQUANTE EUROS) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

La somme afférente est inscrite au budget primitif 2021, à l'article 6574.

Résultat du vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- DEPISTAGE COVID 19 – le 13 avril 2021 au foyer de 8h30 à 12h, organisé par le CODES 30 et l'ARS.
- La boulangerie sera fermée pendant une quinzaine de jour à partir de lundi 12 avril 2021.
- Le vide grenier du 1^{er} mai n'aura pas lieu.

---ooo000ooo---

Fin de séance à 19h13.

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.

---ooo000ooo---